AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1930
FR0004026714-FS0611

19 septembre 2014

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

AVANQUEST SOFTWARE SA

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 17 septembre 2014, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 septembre 2014, indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, société dont elle détient le contrôle au travers de la société BPI Groupe SA[1] et de CDC Entreprises Valeurs Moyennes, les seuils de 10% du capital et des droit de vote de la société AVANQUEST SOFTWARE et détenir 3 806 944 actions AVANQUEST SOFTWARE représentant autant de droits de vote, soit 12,70% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
CDC	0	0
Bpifrance Participations SA	2 610 599	8,71
CDC Entreprises Valeurs Moyennes	1 196 345	3,99
Total CDC	**3 806 944**	**12,70**

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription par Bpifrance Participations de 1 144 274 actions AVANQUEST SOFTWARE dans le cadre d'une augmentation de capital réservée par conversion des comptes courants en actions[3].

Par ailleurs, Bpifrance Participations détient 583 791 obligations convertibles en actions donnant droit par conversion du 15 février 2012 au 15 février 2015 à autant d'actions AVANQUEST SOFTWARE.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

«Conformément à l'article L. 233-7 VII du code de commerce, la Caisse des dépôts et consignations (la « CDC »), ayant franchi indirectement par l'intermédiaire de Bpifrance Participations et CDC Entreprises Valeurs Moyennes (CDC EVM) le seuil de 10% du capital et des droits de vote de la société AVANQUEST SOFTWARE, déclare que les intentions respectives de CDC EVM et Bpifrance Participations, pour les six mois à venir, sont les suivantes :

- le franchissement de seuil de 10%, qui n'a pas nécessité de financement, résulte de la conversion de comptes courant en actions ordinaires intervenue dans le cadre de l'augmentation de capital souscrites par compensation de créances réservées à six actionnaires, dont la note d'opération a reçu le visa n°14-448 de l'AMF le 31 juillet 2014.

- CDC EVM et Bpifrance Participations agissent respectivement seules;

[1] BPI Groupe SA est contrôlée conjointement à 50% par la Caisse des dépôts et consignations et à 50% par l'EPIC BPI Groupe.
[2] Sur la base d'un capital composé de 29 976 404 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. prospectus visé par l'AMF le 31 juillet 2014 sous le n° 14-448.

- CDC EVM envisage de poursuivre ses achats d'actions de la société AVANQUEST SOFTWARE, de façon non significative. Bpifrance Participations quant à elle n'envisage pas de procéder à des achats d'actions dans les mois à venir ;

- ni CDC EVM, ni Bpifrance Participations n'envisage de prendre le contrôle de la société AVANQUEST SOFTWARE;

- ni CDC EVM, ni Bpifrance Participation n'a de stratégie particulière vis-à-vis de la société AVANQUEST SOFTWARE ;

- CDC EVM et Bpifrance Participations n'envisagent pas de réaliser l'une des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;

- ni CDC EVM, ni Bpifrance Participations n'est partie à un quelconque accord ou instrument financier visé au 4 et 4°bis de l'article L. 233-9 du code de commerce autres que ceux mentionnés dans la présente déclaration ;

- ni CDC EVM, ni Bpifrance Participations n'a conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote la société AVANQUEST SOFTWARE;

- ni CDC EVM, ni Bpifrance Participations n'a l'intention de demander à ce stade la nomination d'administrateurs.

La CDC déclare enfin qu'elle ne détient pas de participation dans AVANQUEST SOFTWARE et que, malgré la présomption de l'article L.233-10 II 2° du code de commerce, elle n'agit pas de concert avec Bpifrance Participations ou CDC EVM, ni CDC EVM avec Bpifrance Participations ».
